

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Education Labour and Finance
Division

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2022 : SB28

Note de service

Date :

Le 26 octobre 2022

Destinataires :

Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Secrétaires-trésorières et secrétaires trésoriers des
administrations scolaires (conseils isolés)

Expéditeur :

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Objet :

**Mise à jour sur le regroupement du Fonds d'échange
d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario dans les états
financiers des conseils scolaires**

Le 1^{er} décembre 2021, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGO) a publié son rapport annuel de 2021. Dans ce rapport intitulé [Examen de l'optimisation des ressources : Rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario](#), le BVGO a recommandé que le ministère de l'Éducation regroupe les résultats financiers du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE) dans les états financiers consolidés de la province, conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada, d'ici le 31 mars 2023.

Comme suite à la note de service 2022:SB21, qui demandait aux abonnés actifs du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario, y compris ses conseils scolaires de district membres, ses administrations scolaires et tout autre membre de l'OSBIE affilié à des conseils scolaires (par exemple, les consortiums de transport), de regrouper leur part proportionnelle de l'OSBIE dans leurs états financiers de 2021-2022, le ministère fournit une mise à jour des directives tenant compte des circonstances actuelles.

Étant donné que l'information financière de l'OSBIE n'est pas encore disponible aux conseils scolaires pour leur permettre de la consolider dans leurs états financiers de 2021-2022, le ministère reporte l'obligation de consolidation. Les abonnés actifs de l'OSBIE devront désormais inclure leur part proportionnelle des résultats financiers de l'OSBIE pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 dans leur rapport de mars 2023 adressé au ministère. Conformément à l'approche de consolidation des fonds générés par les écoles et des résultats financiers des filiales des conseils scolaires, les résultats financiers de l'OSBIE pour cette période seront utilisés comme mandataire pour l'exercice provincial, aux fins de la consolidation des Comptes Publics.

Au cours des prochains mois, le ministère collaborera avec le secteur pour aider les conseils scolaires à se préparer à faire cette déclaration dans le rapport de mars ainsi qu'à présenter des rapports dans le cadre de leurs états financiers de 2022-2023. Le ministère a également l'intention de prendre les mesures nécessaires pour que tous les conseils scolaires soient en mesure de consolider l'OSBIE dans le cadre de leurs rapports financiers réguliers.

Pour toute question relative à cette note de service, veuillez m'envoyer un courriel à l'adresse Med.Ahmadoun@ontario.ca ou composer le 416 326-0201.

Bien cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation
Vérificateurs externes des conseils scolaires
Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario